

**RÉUNION DU VENDREDI 17 JUIN 2016**

Le vendredi 17 juin 2016, à 09h30, le conseil départemental de la Manche, dûment convoqué le 2 juin 2016, s'est réuni salle des sessions, à la maison du département, sous la présidence de Monsieur Philippe BAS.

**Étaient présents :**

Madame Chantal BARJOL, Monsieur Philippe BAS, Madame Brigitte BOISGERAULT, Madame Frédérique BOURY, Monsieur Jean-Claude BRAUD, Monsieur François BRIERE, Madame Catherine BRUNAUD-RHYN, Madame Christèle CASTELEIN, Monsieur Jacques COQUELIN, Monsieur Michel DE BEAUCOUDREY, Monsieur Antoine DELAUNAY, Monsieur André DENOT, Monsieur Serge DESLANDES, Madame Yveline DRUEZ, Madame Madeleine DUBOST, Madame Marie-Odile FERET, Madame Marie-Hélène FILLATRE, Monsieur Jean-Paul FORTIN, Madame Sylvie GATE, Madame Anne HAREL, Monsieur Dominique HEBERT, Madame Maryse HEDOUIN, Monsieur Mathieu JOHANN-LEPRESLE, Monsieur Jean-Marc JULIENNE, Madame Dominique LARSONNEUR-MOREL, Madame Maryse LE GOFF, Madame Patricia LECOMTE, Monsieur Marc LEFEVRE, Monsieur Gilles LELONG, Madame Martine LEMOINE, Monsieur Jean LEPETIT, Madame Françoise LEROSSIGNOL, Madame Carine MAHIEU, Monsieur Jean MORIN, Monsieur Alain NAVARRET, Madame Valérie NORMAND, Madame Valérie NOUVEL, Madame Anna PIC, Monsieur Patrice PILLET.

**Étaient excusés :**

Madame Marie-Pierre FAUVEL, Madame Christine LEBACHELEY, Monsieur Bernard TREHET.

**Étaient excusés et avaient donné procuration :**

Monsieur Frédéric BASTIAN procuration à Monsieur Gilles LELONG, Monsieur Jean-Dominique BOURDIN procuration à Madame Anne HAREL, Monsieur Jacky BOUVET procuration à Madame Carine MAHIEU, Monsieur Gabriel DAUBE procuration à Madame Dominique LARSONNEUR-MOREL, Monsieur Pierre DE CASTELLANE procuration à Madame Maryse HEDOUIN, Madame Karine DUVAL procuration à Madame Madeleine DUBOST, Monsieur Sébastien FAGNEN procuration à Madame Anna PIC, Madame Nicole GODARD procuration à Monsieur Jean-Claude BRAUD, Madame Adèle HOMMET-LELIEVRE procuration à Monsieur François BRIERE, Madame Odile LEFAIX-VERON procuration à Monsieur Dominique HEBERT, Monsieur François ROUSSEAU procuration à Madame Frédérique BOURY, Monsieur Franck TISON procuration à Madame Marie-Odile FERET.

**Secrétaire de séance :** M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE.

\* \* \*



## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Réunion du 17 juin 2016

<b>Service instructeur</b>	:	<b>Direction générale adjointe "Développement et aménagement du territoire" Direction des infrastructures</b>
<b>Titre du rapport</b>	:	<b>Consolider les infrastructures de la Manche - Programmation des nouveaux itinéraires routiers</b>
<b>Rapporteur</b>	:	<b>Monsieur Jean MORIN</b>
<b>Commission</b>	:	<b>Infrastructures et environnement</b>

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2006 portant déclaration d'utilité publique des acquisitions de terrains et des travaux relatifs à l'aménagement de la route de transit entre LONGUEVILLE et AVRANCHES, notamment, et l'arrêté préfectoral n° 011-044 du 26 avril 2011 prorogeant de cinq ans la validité de ladite déclaration d'utilité publique ;

Vu la délibération CP.2010-04-09.4-21 du 9 avril 2010 approuvant les termes de la convention-cadre avec la SAFER DE BASSE NORMANDIE pour constituer des réserves foncières pour les besoins d'aménagement du Département de la Manche ;

Vu la délibération CP.2014-11-13.3-21 du 13 novembre 2014 : Route de transit entre LONGUEVILLE et AVRANCHES (hors contournement de SARTILLY et MARCEY-LES-GREVES) - Acquisitions foncières - Résultat des négociations ;

Vu la délibération du 14 juin 2016 de la commission départementale d'aménagement foncier ;

Vu la délibération CD.2016-29-02.1-1 du 29 février 2016 relative aux orientations stratégiques 2016 – 2021 ;

---

Mes chers collègues,

Dans les orientations stratégiques 2016-2021, nous avons retenu de consolider les infrastructures routières de la Manche.

Avec l'A 84 et la RN 174, l'essentiel du territoire de la Manche a été désenclavé. Une ossature autoroutière du nord au sud du Département a été ainsi constituée.

Désormais notre politique d'investissement dans le domaine routier se concentre sur plusieurs projets d'intérêt départemental et vise à maintenir en bon état le réseau existant (renouvellements des couches de surfaces), à le sécuriser ponctuellement et à mettre en place des bandes multifonctions le long des grands axes structurants (élargissement des routes par un espace de sécurité permettant la circulation partielle des véhicules lents ainsi que des arrêts ou manœuvres d'urgence). La programmation précise de ces investissements est définie chaque année.

Pour les projets neufs, il est nécessaire de les programmer à l'avance pour anticiper les études, enquêtes et acquisitions foncières. C'est pourquoi je vous propose dans le présent rapport de faire un point sur les projets en cours.

Tout d'abord, je souhaite rappeler la nécessaire implication de l'Etat sur deux tronçons de routes nationales dans notre département :

- la sécurisation de la RN 13 : prévue à hauteur de 29,5 M€ par l'Etat sur la période 2014-2020 entre VALOGNES et CHERBOURG, le département de la Manche a exceptionnellement consenti un supplément de 5 M€ en fin de contrat de plan si cette première enveloppe n'était pas suffisante ; nous entendons bien que l'engagement de l'Etat soit respecté sur ce projet ;

- le raccordement à la Bretagne par une route nationale complète en 2x2 voies (RN 175) : pour pouvoir l'envisager à l'échéance du prochain contrat de plan, il est primordial que l'Etat prévoit dès aujourd'hui les études et procédures nécessaires tout d'abord au doublement de la déviation de PONTORSON et puis aux déviations de BRÉE et PRÉCEY.

Compte tenu de l'ampleur des investissements, trois grands projets sont aujourd'hui d'actualité : GRANVILLE / AVRANCHES, SAINT-LÔ / COUTANCES, et le contournement sud-ouest de CHERBOURG-EN-COTENTIN. Le premier itinéraire cité, qui est le projet le plus avancé, a déjà été reconnu d'intérêt régional et s'inscrira dans le programme de financement développé par la Région pendant cette mandature.

Je vous invite donc à délibérer sur ces trois projets mais je rappelle que d'autres projets font et continueront à faire l'objet de réflexions avec les collectivités concernées.

#### A. GRANVILLE / AVRANCHES :

Cet itinéraire a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique globale en octobre 2006 visant à terme à relier ces deux villes par une infrastructure neuve à 2 x 2 voies.

Ce projet est découpé en 5 sections indépendantes dont une déjà réalisée, la déviation de SARTILLY (3,2 km de route neuve ouverte le 26 octobre 2015). Le Département a commencé fin 2015 une 2<sup>ème</sup> section avec la déviation de MARCEY-LES-GREVES. Et l'annonce de la Région Normandie de cofinancement du projet à hauteur de 50 % nous permet d'engager dès maintenant la programmation d'une 3<sup>ème</sup> section autour de SAINT-PAIR-SUR-MER et de soulager le poids financier à supporter par notre collectivité.

#### Déviation de MARCEY-LES-GREVES :

Deuxième section la plus utile à la fluidification du trafic de l'itinéraire GRANVILLE-AVRANCHES après la déviation de SARTILLY, le contournement de MARCEY-LES-GREVES reliera directement l'axe GRANVILLE-SARTILLY à l'A 84.

Dans la continuité des derniers travaux réalisés à SARTILLY, les travaux préparatoires sur MARCEY-LES-GREVES ont démarré fin 2015 et devraient conduire à une mise en service de cette section en 2019 ou 2020 avec le planning prévisionnel de travaux suivant :

- 2016 : Ouvrages d'art + principaux rétablissements
- 2017 : Fin des ouvrages d'art + début des terrassements
- 2018/2019 : Terrassements
- 2019/2020 : Chaussées et ouverture à la circulation.

L'opération est estimée à 39 M€ (valeur 2015) pour une longueur de 5 km de route neuve.

## **Déviation de SAINT-PAIR-SUR-MER :**

La déviation de SAINT-PAIR-SUR-MER constitue la 3<sup>ème</sup> section de l'axe GRANVILLE-AVRANCHES la plus utile à la fluidification du trafic après SARTILLY et MARCEY-LES-GREVES.

D'une longueur de 3,7 km et pour un coût estimé à 22 M€, cette section neuve permettra de contourner le secteur du lieu-dit Le Croissant à SAINT-PAIR-SUR-MER où cohabitent actuellement difficilement usagers en transit, dessertes des habitations riveraines, accès aux activités commerciales et flux touristiques.

Le planning de cette opération ne peut encore être fixé, mais il convient dès maintenant de prendre la décision d'engager ce tronçon dans la foulée de la déviation de MARCEY-LES-GREVES. Cette anticipation est nécessaire en particulier vis-à-vis des agriculteurs dont les surfaces exploitées sont impactées par nos projets routiers.

C'est pourquoi, les études détaillées seront entamées par nos services routiers dès cet été 2016. Elles seront suivies des enquêtes publiques complémentaires (loi sur l'eau...), des éventuelles acquisitions foncières complémentaires (pour stockage temporaire...) et de la phase de diagnostics et de fouilles archéologiques. Ainsi, nous devrions pouvoir commencer les travaux sur cette section en cours de mandature.

### **S'agissant des dispositions foncières**

Conformément aux dispositions de la délibération du 13 novembre 2014, le Département s'est déjà rendu propriétaire de l'emprise de la 2 x 2 voies entre GRANVILLE et AVRANCHES ou va l'être aux termes des procédures d'expropriation en cours. Cela concerne notamment les terrains nécessaires à la construction du contournement de SAINT-PAIR-SUR-MER sur le territoire des communes de GRANVILLE, SAINT-PAIR-SUR-MER et SAINT-AUBIN-DES-PREAUX.

La délibération du 13 novembre 2014 prévoyait également la mise en place de l'aménagement foncier « réparateur » ainsi que la constitution d'une réserve foncière dès que commencerait les études en vue de la mise en chantier de nouvelles sections de 2 x 2 voies.

Aussi, conformément aux engagements pris vis-à-vis des exploitants agricoles concernés et de leurs représentants, je vous propose de mandater la SAFER DE BASSE-NORMANDIE pour constituer une réserve foncière et d'instituer également la commission intercommunale d'aménagement foncier qui aura à proposer la mise en œuvre et, si rien ne s'y oppose, à conduire un aménagement foncier agricole et forestier en vue de remédier aux dommages causés aux exploitations agricoles ainsi que l'acte déclarant la 2 x 2 voies d'utilité publique l'impose au département.

Comme pour les contournements de SARTILLY et de MARCEY-LES-GREVES, il est proposé d'étendre le périmètre d'aménagement foncier « réparateur » du contournement de SAINT-PAIR-SUR-MER afin de pouvoir traiter également l'incidence agricole de la section de 2 x 2 voies où les travaux ne sont pas encore programmés, à savoir essentiellement sur le territoire de la commune de SAINT-PIERRE-LANGERS.

Cette solution conduit à proposer d'associer dans un seul périmètre d'aménagement foncier les communes de GRANVILLE, JULLOUVILLE, SAINT-AUBIN-DES-PREAUX, SAINT-PAIR-SUR-MER, SAINT-PIERRE-LANGERS et SAINT-PLANCHERS et de constituer la commission intercommunale d'aménagement foncier qui en découle.

Au final, les 22 km de 2 x 2 voies entre GRANVILLE et AVRANCHES seront compris dans trois périmètres d'aménagement foncier agricole et forestier « réparateur » tels que prévus par les dispositions des articles L. 123-24 à L. 123-26 du code rural et de la pêche maritime

(le premier autour de SARTILLY, le second autour de MARCEY-LES-GREVES et ce dernier autour de SAINT-PAIR-SUR-MER).

A la date de la rédaction du présent rapport, l'avis de la commission départementale d'aménagement foncier sur cette proposition, attendu le 14 juin 2016, n'est pas connu, mais il vous sera communiqué en séance par votre rapporteur.

Le périmètre constitué des six communes proposées serait également celui du secteur de la demande d'intervention de la SAFER DE BASSE-NORMANDIE conformément aux dispositions de la convention-cadre.

Compte tenu des emprises de la future route située dans le périmètre d'aménagement foncier, les besoins en réserve sont estimés à 94 hectares.

#### **SAINT-PAIR / SARTILLY NORD ET SARTILLY SUD / MARCEY :**

La programmation et les études détaillées des travaux sur les deux tronçons restant, entre MARCEY-LES-GREVES et SARTILLY et entre SARTILLY et SAINT-PAIR-SUR-MER ne peuvent être arrêtées à ce stade. La décision dépendra de l'avancée des autres projets départementaux en cours d'études (SAINT-GILLES et CHERBOURG) et des capacités de financements de la collectivité.

Cependant, comme expliqué ci-dessus, le Département réserve des espaces pour engager les travaux dans l'avenir sur ces deux dernières sections (de 8 et 7 km de long) sans formalités administratives lourdes préalables.

#### **B. SAINT LO / COUTANCES**

Dans la perspective de construire une 2 x 2 voies continue de SAINT-LO à COUTANCES, le Département a mené des études sur une déviation de SAINT-GILLES par un tracé sud long estimé à 42 M€, le reste de la mise à 2 x 2 voies étant envisagé à plus long terme. En effet, les différentes études ont montré que la section comprise entre SAINT-LO et MARIGNY devient préoccupante au regard du trafic, générant des situations de saturation aux heures de pointe dans la traversée de SAINT-GILLES et aux carrefours d'entrée de SAINT-LO.

Cependant, compte tenu des contraintes budgétaires de la collectivité, il est proposé que le Département engage une réflexion parallèle sur un raccordement court direct à la RN 174 en complément de l'itinéraire actuel (deux voies, zones de dépassement et bandes multifonctions). Ce raccordement au plus court par le nord de SAINT-GILLES pourrait en effet constituer une alternative intéressante au projet de déviation sud, notamment au vu de son coût, compris entre 10 et 15 millions d'euros.

Je vous propose donc de demander aux services de lancer les études d'un projet de raccordement direct de l'axe COUTANCES / SAINT-LO sur la RN 174.

L'étude devra prévoir que soit modernisé en bandes multifonctions le tronçon actuel de MARIGNY à l'entrée est de SAINT-GILLES. Et, tout en recherchant le meilleur coût, l'étude à mener par nos services devra prévoir que ce barreau nord puisse techniquement être raccordé à une future 2 x 2 voies.

D'autre part, la sécurisation des créneaux à 3 voies devra être finalisée à court terme. Pour ce faire, le Département mène actuellement des études et des acquisitions foncières visant à sécuriser les créneaux repartis régulièrement sur cet axe. Les travaux correspondants (glissière béton dans l'axe, modification des carrefours et des accès riverains) sont envisagés à partir de 2017.

Ce projet, réaliste au vu des contraintes budgétaires, nécessitera des phases d'études, de procédures, de consultations d'entreprises qui prendront au minimum 5 ans avant le début des travaux.

Notre décision de ce jour se limite à lancer officiellement l'étude de cette solution alternative, mais notre assemblée aura à arbitrer entre les deux options (déviation à 42 M€ ou raccordement court à 15M€ maximum) une fois que ces études seront suffisamment avancées.

#### **C. LA DEVIATION SUD OUEST DE CHERBOURG :**

CHERBOURG-EN-COTENTIN est la principale agglomération du département. En dehors du contournement est, réalisé par l'État dans la continuité de la RN13 au début des années 2000, l'essentiel des flux de circulation se fait au cœur de l'agglomération sur des boulevards urbains. Une continuité vers l'ouest du réseau structurant actuel (RN 13 + contournement Est) présente un grand intérêt pour améliorer les transits internes à l'agglomération, que ce soit pour les déplacements domicile/travail, ou le développement économique.

L'opération est estimée entre 52 et 60 M€.

Au stade actuel, les études jusqu'alors portées par le Département à la demande des acteurs locaux ont conduit à arrêter un tracé à l'issue d'une concertation locale.

Les services du Département fourniront courant 2016 aux collectivités locales les plans des emprises résultant du fuseau issu de la concertation. Cela permettra aux collectivités locales de les inscrire dans les documents d'urbanisme et de mettre en place des droits de préemption urbains.

En terme de programmation, les discussions sur le portage de la maîtrise d'ouvrage et sur le financement du projet avec les collectivités locales se feront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec le nouveau grand EPCI et la Région Normandie.

S'agissant des dispositions foncières et sur le plan agricole, au stade actuel de la procédure, il n'est pas nécessaire d'engager d'acquisitions, mais la priorité doit être donnée à la préservation d'espaces péri-urbains non constructibles sur les secteurs concernés.

---

Au regard de ces éléments, je vous invite à délibérer et à vous prononcer sur :

#### **GRANVILLE / AVRANCHES :**

L'engagement à réaliser la déviation de SAINT-PAIR-SUR-MER dans la foulée de MARCEY-LES-GREVES, et pour ce faire, de lancer les études techniques détaillées dès maintenant ;

et, s'agissant des dispositions foncières,

- la désignation des communes de GRANVILLE, JULLOUVILLE, SAINT-AUBIN-DES-PREAUX, SAINT-PAIR-SUR-MER, SAINT-PIERRE-LANGERS et SAINT-PLANCHERS comme étant celles où il y a lieu de constituer une commission intercommunale

d'aménagement foncier en vue de remédier aux dommages causés aux exploitations agricoles ;

- l'institution de la commission intercommunale d'aménagement foncier de SAINT-PAIR-SUR-MER, SAINT-AUBIN-DES-PREAUX, SAINT-PIERRE-LANGERS, GRANVILLE, JULLOUVILLE et SAINT-PLANCHERS ;

- l'autorisation à me donner pour engager toutes démarches rendues nécessaires qui découlent de l'institution de cette commission ;

- l'autorisation à me donner pour signer la demande d'intervention de la SAFER DE BASSE-NORMANDIE afin de constituer une réserve foncière d'environ 94 hectares sur le secteur des communes de GRANVILLE, JULLOUVILLE, SAINT-AUBIN-DES-PREAUX, SAINT-PAIR-SUR-MER, SAINT-PIERRE-LANGERS et SAINT-PLANCHERS.

#### **SAINT-LO / COUTANCES :**

La suspension du dépôt du dossier d'enquête publique visant à dévier SAINT-GILLES par le sud jusqu'à l'entrée de MARIGNY et la demande faite aux services de lancer les études d'un projet de raccordement direct de l'axe COUTANCES/SAINT-LO sur la RN 174.

#### **LA DÉVIATION SUD-OUEST DE CHERBOURG :**

L'engagement de discussions sur le portage de la maîtrise d'ouvrage et sur le financement du projet avec les collectivités locales à compter du 1er janvier 2017 avec le nouveau grand EPCI et la Région Normandie.

Le président du conseil départemental



Philippe Bas

**DELIBERATION CD.2016-06-17.3-2**

- **Consolider les infrastructures de la Manche - Programmation des nouveaux itinéraires routiers**  
(rapporteur : Monsieur Jean MORIN)

Compte tenu des éléments d'information fournis et de l'avis de ses commissions,

Le conseil départemental décide :

1) En ce qui concerne l'axe Granville / Avranches :

- d'engager la réalisation de la déviation de Saint-Pair-sur-Mer dans la foulée de la déviation de Marcey-les-Grèves, et pour ce faire,

- de lancer les études techniques détaillées ;

et, s'agissant des dispositions foncières,

- de désigner les communes de Granville, Jullouville, Saint-Aubin-des-Préaux, Saint-Pair-sur-Mer, Saint-Pierre-Langers et Saint-Planchers comme étant celles où il y a lieu de constituer une commission intercommunale d'aménagement foncier en vue de remédier aux dommages causés aux exploitations agricoles,

- d'instituer la commission intercommunale d'aménagement foncier de Saint-Pair-sur-Mer, Saint-Aubin-des-Préaux, Saint-Pierre-Langers, Granville, Jullouville et Saint-Planchers,

- d'autoriser le président à engager toutes démarches rendues nécessaires qui découlent de l'institution de cette commission,

- d'autoriser le président à signer la demande d'intervention de la SAFER de Basse-Normandie afin de constituer une réserve foncière d'environ 94 hectares sur le secteur des communes de Granville, Jullouville, Saint-Aubin-des-Préaux, Saint-Pair-sur-Mer, Saint-Pierre-Langers et Saint-Planchers ;

2) En ce qui concerne l'axe Saint-Lô / Coutances :

- de suspendre le dépôt du dossier d'enquête publique visant à dévier Saint-Gilles par le Sud jusqu'à l'entrée de Marigny et de demander aux services de lancer les études d'un projet de raccordement direct de l'axe Coutances/Saint-Lô sur la RN 174 ;

3) En ce qui concerne l'axe de la déviation Sud-Ouest de Cherbourg :

- d'engager les discussions sur le portage de la maîtrise d'ouvrage et sur le financement du projet avec les collectivités locales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec le nouveau grand EPCI et la Région Normandie.

**Adopté à l'unanimité**

**Vote(s) pour :** 51

**Vote(s) contre :** 0

**Abstention(s) :** 0

**Ne prend pas part au vote :** 0

Délibéré à Saint-Lô, le 17 juin 2016



Le président du conseil départemental

Philippe Bas

Le président du conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L. 3131-1 du Code général des collectivités territoriales.

ID télétransmission : 050-225005024-20160617-lmc1694133-DE-1-1

Date envoi préfecture : 28/06/16

Date AR préfecture : 28/06/16

Date de publication : 01/07/16